



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 23
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 décembre 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à François LENHARD,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absent :

Christine CABEZAS.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL.19.096 - Délibération portant suppression de postes au 18 décembre 2019

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Afin de répondre à l'organisation, aux mouvements de personnel, aux besoins et missions des services, il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

Grades	Durée d'emploi	Taux d'emploi
Attaché	35h	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	30 h	85.71%
Adjoint technique	30 h	85.71%
Adjoint technique	24 h	68.57%

Adjoint d'animation	35 h	100%
Bibliothécaire	35 h	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	20 h	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	6 h	30%
Assistant d'enseignement artistique	4 h	20%
Assistant d'enseignement artistique	2 h 30	12.5%
Assistant d'enseignement artistique	1 h 30	7.5%
Assistant d'enseignement artistique	7 h	35%
Assistant d'enseignement artistique	10 h	50%
Assistant d'enseignement artistique	17 h	85%
Assistant d'enseignement artistique	2h15 h	11.25%
Brigadier-chef principal	35 h	100%

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 18 décembre 2019.

Après avis du comité technique du 2 décembre 2019 et présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 2 décembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer et supprimer les postes ci-dessus énoncés à compter du 18 décembre 2019 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 23 pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **24 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **27 DEC. 2019**

Publication le : **27 DEC. 2019**
 Notification le : **27 DEC. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-19-096

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-12-27T10-44-30.00 (MI221069541)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20191217-DL-19-096-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération portant suppression de postes au 18
2019
Date de décision : 17/12/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.3. Suppression de poste.

Acte : DL.19.096-RH-délibération portant Multicanal : Non
suppression de postes au 18
décembre 2019.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/19 à 10:44

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 27/12/19 à 10:44

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 27/12/19 à 10:50